# Raynerius Sacconus

# Summa fratris Raynerii de Catharis et Leonistis seu pauperibus de Lugduno.

Traduit du latin et de l'anglais en français par Emmanuel Larrouturou.

Pour toutes citations : Raynerius Sacconus. Summa de Catharis et Leonistis seu pauperibus de Lugduno. Traduction Emmanuel Larrouturou. Editions les Cercles d'Abellio. 17.p.

Emmanuel Larrouturou est un ethnologue, designer et spécialiste de Leonardo da Vinci.
https://larrouturouemmanuel.blogspot.com/

La présente traduction est la première traduction française de ce texte, témoignage historique inestimable, elle est librement téléchargeable et gratuite et prend place dans un travail plus large de recherches. Pour soutenir le travail du traducteur, vous pouvez faire un don ici : https://larrouturouemmanuel.blogspot.com/p/blog-page_12.html

Editions les Cercles d'Abellio, 2020.

# Présentation de l'auteur

Rainerius était un inquisiteur et un ex-cathare, son témoignage est donc particulièrement précieux: Wakefield & Evans donnent l'excellente introduction suivante à son travail qui date de 1250.

Rainerius Sacconus, Rainerius Saccho ou Rainier de Plaisance, hérétique jadis devenu frère et inquisiteur dominicain, a écrit le tract le plus diffusé sur les Cathares et les Vaudois du XIIIe siècle. Il était originaire de Plaisance, cette ville si déchirée par les conflits civiques et religieux, mais après de nombreuses années d'hérésie - «autrefois hérésiarque» dit-il de lui-même - il fut converti, vers l'an 1245, sous l'influence de Pierre de Vérone, et est entré dans l'ordre dominicain. Les carrières de ces deux hommes se sont ensuite déroulées ensemble pendant plusieurs années. En 1252, Rainerius était également la cible du complot qui a coûté la vie à Peter, mais il s'est échappé. Il a ensuite siégé avec la commission d'enquête sur les miracles attribués à son associé martyr et en tant qu'inquisiteur, a pris part aux poursuites contre les assassins. De 1254 à 1259, il est inquisiteur de la Lombardie. Le dernier enregistrement de son nom est dans une lettre papale de juillet 1262.

En 1250, Rainerius écrivit sa Summa de Catharis et Pauperibus de Lugduno [Summa sur les Cathares et les Pauvres de Lyon]. Sa grande valeur historique dans les détails des églises et sectes cathares et dans le catalogue de leurs croyances n'est nuancée que par une certaine lacune et par l'antipathie évidente du converti pour ses anciens coreligionnaires. Comme le fait remarquer le père Dondaine, sans la description par Rainerius du système doctrinal de Jean de Lugio, notre compréhension d'un ouvrage hérétique important, le Liber de duobus principiis, serait beaucoup plus difficile.

**Ici commence la Summa fratris Raynerii de Catharis et Leonistis seu pauperibus de Lugduno.**

Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ.

Bien qu'à une certaine époque les sectes d'hérétiques étaient nombreuses, par la grâce de Jésus-Christ elles ont été presque complètement détruites; on en trouve cependant deux en particulier, dont l'une s'appelle les Cathares ou Patarines, l'autre les Léonistes ou Pauvres de Lyon. Leurs convictions sont exposées dans les pages qui suivent.

**1/ Sur les diverses sectes des Cathares.**

Maintenant, il faut noter d'emblée que la première secte, à savoir les Cathares, est divisée en trois parties ou groupes principaux, dont le premier s'appelle les Albanenses, le second les Concorezzenses, le troisième les Bagnolenses; toutes celles-là sont en Lombardie. D'autres Cathares, que ce soit en Toscane ou en Marche Trévisane ou en Provence, ne diffèrent pas par leurs croyances des Cathares qui viennent d'être nommés ou d'une partie d'entre eux. Car tous les Cathares ont des croyances générales dans lesquelles ils sont d'accord et des croyances particulières dans lesquelles ils diffèrent. Nous discuterons de tous ces éléments et d'abord de ceux qu'ils ont en commun.

**2/ Sur les croyances générales des Cathares.**

Les croyances générales de tous les Cathares sont les suivantes: Que le diable a créé ce monde et tout ce qu'il contient. Aussi, que tous les sacrements de l'Église, à savoir le baptême d'eau réelle et les autres sacrements, ne sont d'aucune utilité pour le salut et qu'ils ne sont pas les vrais sacrements du Christ et de son Église mais sont trompeurs et diaboliques et appartiennent à l'Église des méchants. Combien de sacrements, lesquels et de quelle sorte, seront expliqués plus loin ci-dessous. Aussi, une croyance commune à tous les Cathares est que le mariage charnel a toujours été un péché mortel et que dans la vie future on n'encourt pas une peine plus lourde pour adultère ou inceste que pour mariage légitime, et en fait, parmi eux, quelqu'un devrait être plus sévèrement puni à cause de ces choses. Aussi, tous les Cathares nient la future résurrection du corps. En outre, ils croient que manger de la viande, des œufs ou du fromage, même en cas de besoin pressant, est un péché mortel; ceci pour la raison qu'ils sont engendrés par le coït. En outre, il n'est en aucun cas permis de prêter serment; ceci, par conséquent, est un péché mortel. Aussi, que les autorités séculières commettent un péché mortel en punissant les malfaiteurs ou les hérétiques. Aussi, que personne ne peut atteindre le salut sauf dans sa secte. Aussi, que tous les enfants, même les baptisés, ne subiront pas de punition plus légère dans l'éternité que les voleurs et les meurtriers. [Les Albanenses ne sont pas d'accord, disant qu'aucune créature du bon Dieu ne périra. Ils nient aussi le purgatoire. C'est l'opinion commune de tous les Cathares que l'un d'eux pècherait très gravement en tuant délibérément n'importe

quel oiseau, du plus petit au plus grand, ou n'importe quel quadrupède, d'une belette à un éléphant en taille; mais ils ne font aucune référence à d'autres êtres vivants. (NdT : trouvé uniquement à Dublin, Trinity College, MS C5.19)]

Les Albanenses ne sont pas d'accord, disant qu'aucune créature du bon Dieu ne périra. Ils nient aussi le purgatoire. C'est l'opinion commune de tous les Cathares que l'un d'eux pécherait très gravement en tuant délibérément n'importe quel oiseau, du plus petit au plus grand, ou n'importe quel quadrupède, d'une belette à un éléphant en taille; mais ils ne font aucune référence à d'autres êtres vivants.

**3/ Sur les sacrements des cathares.**

Les Cathares, en effet, comme les singes qui tentent d'imiter les actes de l'homme, ont quatre sacrements, quoique faux et sans fondement, illégaux et sacrilèges. Ce sont l'imposition de la main, la bénédiction du pain, la pénitence et la consécration (NdT : ordo) qui seront traitées dans cette séquence.

**4/ Sur l'imposition de la main.**

L'imposition de la main est appelée par eux le consolamentum, le baptême spirituel ou le baptême du Saint-Esprit. Selon eux, sans lui, le péché mortel n'est pardonné, et le Saint-Esprit n'est communiqué à personne; les deux se produisent uniquement lorsque le rite est accompli par eux. Mais les Albanenses diffèrent un peu des autres en cela; car ils disent que dans ce rite la main n'accomplit rien (puisque selon eux elle a été elle-même créée par le diable, comme on l'expliquera plus loin), mais seulement le Notre Père, que ceux qui imposent la main répètent. Tous les autres Cathares, cependant, disent que les deux, c'est-à-dire l'imposition de la main et le Notre Père, sont nécessaires et requis pour le rite. C'est aussi la croyance commune de tous les Cathares qu'aucune rémission des péchés n'est accomplie par cette imposition de la main si ceux qui imposent la main sont dans un péché mortel à ce moment-là. Cette imposition de la main est effectuée par au moins deux personnes, et non seulement par leurs prélats mais par leurs subordonnés, voire, en cas de besoin, par des femmes cathares.

**5/ Sur la rupture du pain.**

La bénédiction du pain par les Cathares est un certain fractionnement du pain qu'ils effectuent quotidiennement au repas du matin et du soir. Cette fraction du pain se fait ainsi: Lorsque les Cathares, hommes et femmes, sont venus à table, ils restent debout pendant qu'ils disent le Notre Père. Pendant ce temps, celui qui a préséance sur la durée

de l'adhésion ou le rang tient un pain, ou plusieurs si nécessaire pour le groupe qui se trouve être présent, et avec les mots: «Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit toujours avec nous tous», il brise le ou les pains et distribue le pain à tous ceux qui sont à table, non seulement aux cathares mais aussi à leurs croyants, aux voleurs, aux adultères et aux meurtriers. Les Albanenses, cependant, disent que le pain proprement dit n'est pas béni et ne peut recevoir aucune bénédiction, puisque selon eux le pain lui-même est la création du diable. En cela, ils diffèrent de tous les autres, qui disent que le pain est vraiment béni. Néanmoins, aucun d'eux ne croit que le pain est changé en corps de Christ.

**7/ Sur la fausse pénitence des cathares.**

Le prochain point de discussion est la nature de la pénitence des Cathares. La pénitence des Cathares est tout à fait fausse et vaine, trompeuse et venimeuse, comme on le voit ci-dessous. Car dans la vraie pénitence, trois choses sont nécessaires: la contrition [332] du cœur, la confession des lèvres et la réparation par les œuvres. Mais moi, Frère Rainerius, autrefois hérésiarque, mais maintenant par la grâce de Dieu un prêtre de l'Ordre des Prêcheurs, bien qu'indigne, dis positivement et témoigne devant Dieu, qui sait que je ne mens pas, qu'aucun de ces trois n'apparaît parmi les Cathares ou dans leur pénitence. Car le poison de l'erreur qu'ils ont sucé de la bouche du vieux serpent ne leur permet pas de ressentir de la douleur pour leurs péchés. Cette erreur est quadruple, à savoir que la gloire éternelle n'est diminuée pour aucun pénitent par aucun péché, que le châtiment de l'enfer n'est pas augmenté par là pour l'impénitent, que pour personne le feu du purgatoire n'est réservé, et que la culpabilité et la peine sont effacées par Dieu par l'imposition de la main. Judas le traître ne sera pas puni plus sévèrement qu'un enfant d'un jour, mais tous seront égaux en gloire aussi bien qu'en punition. C'est ce qu'ils croient, sauf les Albanenses, qui disent que chacun sera restauré à son ancien statut, mais pas par ses propres mérites, et que dans chaque royaume, qu'il soit de Dieu ou du diable, certains sont plus grands que d'autres.

Et j'ajoute cette déclaration supplémentaire, que beaucoup d'entre eux qui ont été infectés par les erreurs énoncées ci-dessus pleurent souvent quand ils se souviennent qu'ils ne se livraient pas plus fréquemment à leurs passions à l'époque où ils n'avaient pas encore professé l'hérésie des Cathares. C'est d'ailleurs pourquoi de nombreux croyants, hommes et femmes, n'ont plus peur de se donner à leur sœur ou frère, fille ou fils, nièce ou neveu, par le sang ou par mariage, qu'à leur propre épouse ou mari. Mais par de tels actes, certains d'entre eux sont peut-être retenus par l'horreur ou par un sentiment humain naturel de honte.

Qu'ils ne ressentent pas de contrition pour les péchés commis avant la profession de leur hérésie est clairement prouvé par le fait qu'ils ne se rendent à aucun homme pour usure, vol ou rapine; au contraire, ils gardent le gain pour eux-mêmes, ou plutôt ils le laissent à leurs enfants ou parents qui sont encore du monde. Ils disent que l'usure n'est pas un péché.

De plus, je dis positivement que pendant les dix-sept ans où j'ai été en conversation intime avec eux, je n'ai vu aucun d'eux prier secrètement, à l'écart des autres, ni se montrer contrit

pour ses péchés, ni pleurer, ni battre sa poitrine et dire: «Sois gracieux, ô Seigneur, envers moi, pécheur», ou quoi que ce soit de ce genre, qui pourrait être un signe de contrition. Jamais ils n'implorent l'aide ou l'intervention des anges, ou de la Bienheureuse Vierge Marie, ou des saints, ni ne se fortifient par le signe de la croix.

**7/ Sur la confession des cathares.** (NdT : titre non présent sur le texte original)

Il faut maintenant considérer la confession des Cathares: ce qu'elle est et comment elle est constituée, quand ils la font, et à qui ils se confessent. Leur confession est faite de cette manière: «Je suis ici devant Dieu et devant vous pour faire me confesser et prendre sur moi la culpabilité de tous mes péchés qui sont de quelque manière que ce soit en moi et pour obtenir le pardon de Dieu et de vous tous». La confession est faite publiquement et en présence de tous ceux qui se sont réunis, là où il y a souvent une centaine de cathares ou plus, hommes et femmes, et leurs croyants. Chacun d'eux fait la confession citée lorsqu'il reçoit l'imposition de la main décrite ci-dessus, la récitant principalement à leur prélat, qui tient les Évangiles ou tout le Nouveau Testament devant sa poitrine. Une fois l'absolution accordée, le prélat place le livre, et les autres cathares présents mettent leur main droite sur la tête du converti; puis ils commencent leurs prières.

Quand, de plus, l'un d'eux, après avoir reçu l'imposition de la main, commet un péché de la chair ou tout autre qui est un péché mortel selon leur croyance, il doit confesser ce péché seulement et aucun autre et peut à nouveau recevoir l'imposition de la main, en privé, de son prélat et d'au moins un associé.

Aussi, la confession des péchés véniels se fait de cette manière: On dit à haute voix, parlant pour tous ceux qui sont inclinés à terre devant le prélat, qui tient le Livre devant sa poitrine, "Nous venons devant Dieu et devant vous pour confesser nos péchés, car nous avons beaucoup péché en paroles et en actes, dans nos desseins et dans nos pensées", et plus encore de ce genre. D'où il apparaît clairement que tous les Cathares meurent dans leurs péchés sans confession. De cette façon, ils se confessent une fois par mois s'ils peuvent le faire convenablement.

La question suivante est de savoir si les Cathares font des œuvres pour expier les péchés qu'ils ont commis avant de professer l'hérésie. À cela, je dis non, bien que cela puisse sembler étrange sans discernement. Car ils prient souvent et jeûnent et ils s'abstiennent toujours de viande, d'œufs et de fromage, ce qui semble être de la nature des actes visant à expier leurs péchés; et parmi eux ils se vantent souvent de manière vaniteuse. Mais il y a parmi eux une triple erreur qui empêche lesdites œuvres d'être des expiations. La première est que la culpabilité et la punition sont totalement anéanties par l'imposition de la main et par la prière, ou par la prière seule selon les Albanenses, comme cela a été dit plus haut. La seconde est que Dieu n'inflige à aucun châtiment purgatorial, dont ils nient totalement l'existence, ou châtiment temporel, qu'ils pensent être infligé par le diable dans cette vie. Ici aussi, nous devons dire qu'à partir du moment où ils deviennent cathares, les

œuvres dont il est question ne leur sont pas exigées pour la pénitence ou la rémission des péchés. La troisième est que chacun est obligé d'accomplir ces œuvres comme si elles étaient les commandements de Dieu. Par exemple, un garçon de dix ans qui n'avait jamais commis de péché mortel avant de devenir cathare est dans la même classe qu'un vieil homme qui n'avait jamais cessé de pécher. Car aucun Cathare parmi eux ne serait puni plus sévèrement s'il buvait du poison par désir de se suicider que si, sur les conseils d'un médecin, il mangeait une volaille pour éviter la mort ou pour quelque autre raison impérative; à leur avis, il ne serait pas non plus puni plus sévèrement dans l'au-delà. Ils parlent de la même manière du mariage, comme cela a déjà été expliqué plus haut.

En outre, ils font peu ou pas d'aumône, rien aux étrangers, sauf pour éviter le scandale entre leurs voisins et pour être tenus en estime par eux, et peu pour leurs propres nécessiteux. La raison en est triple. Le premier est qu'ils n'attendent pas pour cela une plus grande gloire dans l'au-delà ou le pardon de leurs péchés. La seconde est que presque tous sont très avares et compréhensifs. C'est pourquoi les pauvres parmi eux, qui en temps de persécution n'ont pas les moyens de vivre ou quoi que ce soit pour rembourser ceux qui les hébergent pour des biens ou à cause de maisons détruites peuvent difficilement trouver quelqu'un qui est alors disposé à les recevoir; mais les cathares riches peuvent en trouver beaucoup. C'est pourquoi chacun d'eux accumule la richesse s'il le peut et la sauve.

En outre, la question de leur prière ne doit pas être négligée; les moments où ils pensent qu'il faut la dire, plus particulièrement lorsqu'ils mangent et boivent. Étant donné que beaucoup d'entre eux, malades, ont parfois demandé à ceux qui les soignaient de ne pas mettre de nourriture ou de boisson dans leur bouche si les invalides ne pouvaient au moins dire le Notre Père, il est bien évident que beaucoup d'entre eux se suicident ainsi.

Ainsi, d'après ce qui a été dit ci-dessus, il est tout à fait clair que les Cathares n'effectuent aucune pénitence, d'autant plus qu'ils ne ressentent pas de contrition pour leurs péchés, ne les confessent pas ou ne font pas d’œuvres pour les réparer (bien qu'ils s'affligent grandement eux-mêmes), et que pour leurs erreurs, ils seront sévèrement punis pendant toute l'éternité.

Nous devons maintenant traiter du quatrième et dernier sacrement des Cathares, à savoir la consécration. Premièrement, combien d'offices ils ont; deuxièmement, leurs noms; troisièmement, la fonction de chaque office; quatrième et cinquième, par qui et comment ils sont constitués; et en dernier s'ajoute le nombre et l'emplacement des églises cathares.

**8/ Sur les offices des cathares et leurs devoirs.**

Les offices des Cathares sont au nombre de quatre. Celui qui a été établi dans la première et la plus haute fonction est appelé évêque; dans le second, le fils aîné; dans le troisième, le fils cadet; et dans le quatrième et dernier, le diacre. Les autres parmi eux, qui sont sans fonction, sont appelés chrétiens hommes et femmes.

**9/ Sur les fonctions des évêques.**

Il est du devoir de l'évêque de toujours prendre la première place dans tout ce qu'il fait, à savoir l'imposition de la main, la fraction du pain et le début de la prière. En l'absence de l'évêque, le fils aîné préside, et en l'absence de l'évêque et du fils aîné, le fils cadet le fait.

De plus, ces deux fils, ensemble ou séparément, vont visiter tous les cathares et toutes les femmes qui sont à la charge de l'évêque, et toutes les personnes leur doivent l'obéissance. De même, les diacres président et accomplissent toutes les fonctions, chacune parmi ses charges, en l'absence de l'évêque et des fils. Il est à noter que les évêques et les fils ont des diacres particuliers dans leurs propres villes, en particulier là où résident les Cathares.

**10/ Du devoir des diacres.**

C'est aussi la fonction des diacres d'entendre de ceux à leur charge la confession des péchés véniels, qui est faite une fois par mois, comme mentionné ci-dessus, et de leur donner l'absolution en leur enjoignant un jeûne de trois jours ou cent génuflexions. C'est ce qu'on appelle le Service, ou, en d'autres termes, imposer le Service.

**11/ Comment l'évêque est ordonné.**

Les fonctions qui viennent d'être décrites sont conférées par l'évêque et aussi, avec le consentement de l'évêque, par les fils. L'ordination d'un évêque se déroulait généralement de cette manière: lorsqu'un évêque mourait, le fils cadet ordonnait le fils aîné comme évêque, ce dernier ordonnant alors le fils cadet comme fils aîné. Puis un fils cadet a été élu par tous les prélats et ceux qui étaient à leur charge réunis à l'endroit fixé pour l'élection, et il a été ordonné fils cadet par l'évêque. L'ordination du fils cadet n'a pas été modifiée parmi eux. Mais cela décrit ci-dessus pour l'évêque a été changé par tous les Cathares habitant de ce côté de la mer (NdT : Adriatique ?), qui disent que par l'ancienne ordination le fils semblerait installer le père, ce qui semble plutôt contre nature. Par conséquent, cela se fait maintenant d'une manière différente, à savoir, avant sa mort, l'évêque consacre le fils aîné comme évêque. À la mort de l'un ou l'autre de ces derniers, le fils cadet devient fils aîné et évêque le même jour. Ainsi presque toutes les églises cathares ont deux évêques. Ainsi, Jean de Lugio, qui est l'un de ceux qui sont si consacrés, se décrit toujours dans ses lettres: «Jean, par la grâce de Dieu fils aîné et ordonné évêque», etc. Néanmoins, les deux ordinations sont manifestement répréhensibles, car un fils charnel ne nomme jamais son parent et nulle part on ne lit qu'une seule et même église avait deux évêques en même temps, tout comme une femme n'a pas légalement deux maris.

**12/ La méthode d'ordination.**

Les fonctions décrites ci-dessus sont conférées par l'imposition de la main, et cette grâce de conférer les fonctions énumérées et de conférer le Saint-Esprit est attribuée à leur seul évêque, ou à l'un d'entre eux qui a préséance et qui officie en tenant le Nouveau Testament sur la tête de celui à qui la main est imposée.

**13/ Une incertitude notable parmi eux.**

Par conséquent, tous les cathares travaillent sous un très grand doute et un danger de l'âme. Pour préciser, si leur prélat, en particulier leur évêque, peut avoir commis secrètement un péché mortel - et beaucoup de ces personnes ont été trouvées parmi eux dans le passé - tous ceux à qui il a imposé sa main ont été induits en erreur et périssent s'ils meurent en cet état. Afin d'éviter ce péril, toutes les églises des Cathares, à l'exception d'une ou deux seulement, ont permis le consolamentum pour la deuxième, voire pour la troisième fois, c'est-à-dire l'imposition de la main, qui est leur baptême, comme décrit au dessus. Ces faits font l'objet d'un rapport commun parmi eux.

**14/ Ce sont les Églises des Cathares.**

Il y a en tout seize églises cathares mais, lecteur, ne me blâmez pas de les appeler églises, blâmez-les plutôt, puisque c'est ainsi qu'elles se désignent: L'église des Albanenses ou de Desenzano (ou Donnezacho), l'église de Concorezzo , l'église des Bagnolenses ou de Bagnolo, l'église de Vicence ou de la Marche [de Trévise], l'église de Florence, l'église de la vallée de Spolète, l'église de France, l'église toulousaine, l'église de Carcassonne, le Église albigeoise, église de Sclavonie, église des Latins de Constantinople, église des Grecs du même endroit, église de Philadelphie en Roumanie, église de Bulgarie, église de Drugunthia. Tout est issu des deux derniers nommés.

**15/ Les lieux où ils se trouvent.**

Le premier groupe, à savoir, les Albanenses habitent à Vérone et dans plusieurs villes de Lombardie et sont au nombre d'environ cinq cents des deux sexes. Ceux de Concorezzo sont disséminés dans presque toute la Lombardie, et il y en a quinze cents ou plus des deux sexes. Les Bagnolenses sont à Mantoue, Brescia, Bergame et dans la région de Milan (mais en très petit nombre), et en Romagne; il y en a environ deux cents. L'église de la Marche (de Trévise) persiste à Vicence mais n'a pas de membres à Vérone; il y en a une centaine. Ceux de la Toscane et de la vallée de Spolète ne sont pas tout à fait cent. L'église de France est à Vérone et en Lombardie, forte d'environ cent cinquante personnes. L'église toulousaine, l'Albigeois, et celle de Carcassonne, avec quelques-unes qui appartenaient autrefois à l'église d'Agen, presque totalement détruite, sont au nombre de près de deux cents. L'église des Latins de Constantinople compte moins de cinquante personnes. De même, l'église de Sclavonie, celle de Philadelphie et celles des Grecs, de Bulgarie et de Drugunthia, sont au total un peu moins de cinq cents. Lecteur, vous pouvez dire avec

certitude que dans le monde entier il n'y a pas autant de quatre mille cathares des deux sexes, [c'est-à-dire baptisés Cathares, Munich MS Clm, 311, f 96 ajoute "mais ils ont d'innombrables croyants"] et le calcul donné ici a été fait plusieurs fois dans le passé parmi eux.

**16/ Sur les croyances particulières aux Albanenses.**

On a rendu compte dans ce qui précède des croyances et des sacrements communs aux Cathares et aussi à leurs ministres. Il reste maintenant à décrire les idées propres à chaque groupe, à commencer par l'église des Albanenses, qui est également appelée par le nom de Desenzano, car ils se trompent plus que les autres.

Tout d'abord, il est important de noter que ces Albanenses sont divisés en deux groupes avec des opinions contraires et différentes. Le chef d'un groupe est Belesmanza de Vérone, leur évêque, que suivent la plupart des plus âgés et quelques-uns des plus jeunes de cette secte. Le chef de l'autre groupe est Jean de Lugio de Bergame, leur fils aîné et ordonné évêque. Il est suivi, à la différence du premier groupe, par les hommes plus jeunes et quelques-uns des plus âgés; ce groupe est un peu plus grand que le premier.

**17/ Sur les croyances de Belesmanza.**

Le premier groupe maintient les anciennes croyances, que tous les Cathares et Albanenses avaient l'habitude de détenir dans la période d'environ 1200 à 1230 après J.-C. Ainsi, leurs croyances particulières, en plus des communes exposées ci-dessus, sont les suivantes:

Qu'il y a depuis l'éternité deux principes, à savoir, du bien et du mal.

Aussi, que la Trinité, à savoir, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, n'est pas un seul Dieu, mais que le Père est plus grand que le Fils et que le Saint-Esprit.

De plus, qu'Abraham, Isaac, Jacob, Moïse et tous les pères d'autrefois, et Jean-Baptiste, étaient des ennemis de Dieu et des ministres du diable.

Aussi, que le diable était l'auteur de tout l'Ancien Testament, à l'exception de ces livres: Job, les Psaumes, les livres de Salomon, de Jésus, fils de Sirach, d'Isaiah, de Jérémie, d'Ezéchiel, de Daniel et des douze prophètes. Certains d'entre eux, disent-ils, ont été écrits dans les cieux, à savoir ceux qui ont été écrits avant la destruction de Jérusalem, qui, disent-ils, était la terre divine.
Aussi, que le monde ne prendra jamais fin. Aussi, que le jugement "futur" a déjà été rendu et ne sera pas rendu à nouveau.

En outre, cet enfer et le feu éternel ou la punition éternelle sont dans ce monde seulement et nulle part ailleurs.

En général, tous les Albanenses de l'époque que nous avons énoncée avaient les [339] croyances décrites ci-dessus, à l'exception de ceux qui étaient moins bien informés, à qui des points particuliers n'étaient pas révélés.

**18/ Sur les croyances particulières à Jean de Lugio.**

Les convictions du Jean de Lugio mentionnées ci-dessus et de ses disciples seront ensuite décrites. Il convient tout d'abord de noter que Jean soutient toujours certaines des croyances mentionnées ci-dessus, certaines d'entre elles qu'il a complètement changées pour le pire, et d'autres erreurs qu'il a inventées pour lui-même, comme indiqué ci-dessous.

**19/ Sur les deux principes.**

Ce Jean de Lugio, un Albanenses, affirme qu'il y a depuis l'éternité deux principes, ou dieux, ou seigneurs, à savoir, l'un du bien et l'autre du mal, mais d'une manière assez différente des idées antérieures, comme cela apparaîtra bientôt. Il rejette complètement la Trinité et son unité en Dieu telle qu'elle est tenue dans la foi catholique.

**20/ Les noms qu'il donne au principe du mal.**

Le premier principe du mal, soutient-il, est appelé par de nombreux noms dans les Saintes Écritures. Cela s'appelle la malice, l'iniquité, la cupidité, l'impiété, le péché, l'orgueil, la mort, l'enfer, la calomnie, la vanité, l'injustice, la perdition, la confusion, la corruption et la fornication. Et il dit aussi que tous les maux nommés sont des dieux ou des déesses, qu'ils ont leur être de la malice qui, affirme-t-il, est une cause première, et que cette cause première est signifiée de temps en temps par les vices nommés.

De plus, il dit que le principe maléfique est dénoté par «la langue», que saint Jacques caractérise comme «un mal calme, plein de poisons mortels»; [Jacques 3: 8] de même le «jour», dont le Seigneur dit dans l'Évangile: «A chaque jour suffit sa peine» (NdT : Sermont de la Montagne)[Mat. 6:34]. Il est également mentionné dans cette phrase de l'Apôtre dans sa deuxième épître aux Corinthiens: «Cela existe et cela n'est pas». [2 Cor. 1: 17-20] On l'appelle aussi le mont Séir, à propos duquel il est dit dans Ézéchiel: "Parce que tu as été un ennemi éternel du Seigneur." [Ezéchiel 35: 5] On dit aussi que c'est le ventre, dont l'apôtre dit: «Dont Dieu est leur ventre». [Phil. 3:19]

Il dit en outre que les idoles des nations que l'on lit dans tout l'Ancien Testament sont

réellement des dieux mauvais, c'est-à-dire des esprits malins, et que les Gentils en ont fait des images pour mieux les adorer. Mais pourquoi en dire plus? Cela me dégoûte d'enregistrer les nombreuses choses fabuleuses que ce Jean a écrites sur les maux et les idoles mentionnés ci-dessus dans le but d'étayer ses erreurs.

**21/ Sur les croyances de Jean de Lugio concernant la création et ce qu'est la création, selon lui.**

Ce que Jean croit du créateur de tout ce qui est visible et invisible reste à dire. Premièrement, ce qu'est la création; deuxièmement, si les choses créées ont été faites ou créées à partir de rien; troisièmement, si les créatures du bon Dieu ont été créées absolument bonnes et pures, sans aucun mal; quatrièmement, si quelqu'un a jamais eu la liberté de volonté.

Selon lui, créer c'est faire quelque chose à partir d'une matière préexistante, et c'est toujours ainsi considéré, ne jamais faire de rien. Et il distingue une triple création: premièrement, du bien au meilleur; selon cette distinction, Christ a été créé ou fait par le Père, d'où Isaïe, «Moi, l'Eternel, je crée ces choses» [Ésaïe 45: 8] - (NdT : Que les cieux répandent d'en haut et que les nuées laissent couler la justice! Que la terre s'ouvre, que le salut y fructifie, Et qu'il en sorte à la fois la délivrance! Moi, l'Éternel, je crée ces choses.) - et, dit l'Apôtre, «je suis devenu souverain sacrificateur pour toujours». [Heb. 6:20] Deuxièmement, passer du mal au bien est appelé «créer», en accord avec la parole de l'apôtre: «Car nous sommes son œuvre, ayant été créés en Jésus Christ», [Éphésiens. 2:10] et la phrase de la Genèse: «Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre» [Gn 1: 1] que Jean explique ainsi: «Au commencement», c'est-à-dire dans le Fils qui dit: «[ Je suis] le commencement, qui vous parle aussi. " [Jean 8:25] Et Jean dit explicitement qu'à cette époque, Dieu le Père créa le ciel et la terre, non de rien mais de quelque chose à quelque chose de bien, comme avec ceux dont l'apôtre dit: «Créé en Jésus-Christ dans de bonnes œuvres." [Éphésiens 2:10] Troisièmement, créer signifie aussi faire du mal en pire. À l'appui de cela, il ajoute ce passage du Code [Ndt : de Justinien] sous le titre De haereticis et Manichaeis: «Toutes les hérésies interdites par les lois divines et les constitutions impériales, devront constamment se taire et aucune autre tentative pour trouver des règles communes, enseigner, apprendre ou enseigner aux chef religieux dans leur entreprise ne doit exister ainsi que de créer des ministres parce qu'ils ne le sont pas»." [NdT : référence au Codex Justinianus] Et ainsi, dit-il, toutes les créatures existent depuis l'éternité, les bonnes créatures avec le bon Dieu et le mal avec le mauvais dieu; que les créateurs ne précèdent les créatures dans l'éternité que causalement; et que les créatures viennent de Dieu depuis l'éternité, comme la splendeur ou les rayons du soleil qui ne précèdent pas ses rayons dans le temps, mais seulement comme cause ou par nature.

En outre, il pense que le bon Dieu a un autre monde dans lequel se trouvent les hommes et les animaux et tout le reste comparable aux créatures visibles et corruptibles ici; les mariages, les fornications et les adultères y ont lieu, d'où naissent les enfants. Et ce qui est encore plus vil, là, le peuple du bon Dieu, contre Son ordre, a pris des femmes étrangères pour épouses, c'est-à-dire des filles d'un dieu étrange ou de dieux mauvais, et de tels rapports honteux et interdits sont nés des géants. [Gén. 6: 4] et de nombreux autres êtres à divers moments.

**22/ Le bon Dieu a-t-il créé ses créatures exemptes du mal?**

Le point suivant est de savoir si le bon Dieu a créé Ses créatures pures, sans aucun mal. A cet égard, il est nécessaire de passer outre de nombreux blasphèmes prononcés par ce Jean, tels que le fait que Dieu n'est pas tout-puissant. Il dit, cependant, que Dieu veut et peut faire tout le bien dans la mesure où il repose en Lui et dans ses créatures, qui le lui rendent nécessairement. obéissance, mais que cette volonté et cette puissance de Dieu sont entravées par son ennemi.

Aussi, que chacun de ces dieux a été actif contre l'autre depuis l'éternité et que la cause mauvaise, c'est-à-dire le dieu maléfique, a attaqué depuis l'éternité le vrai Dieu et son Fils et toutes ses œuvres. A l'appui de ces points, il cite de nombreuses autorités, telles que ce discours du Seigneur à Satan dans Job: «Tu m'excites à  perdre Job, afin que je l'afflige sans motif»; [Job 2: 3] et encore, Job à Dieu, "Tu as changé pour être cruel envers moi." [Job 30:21] De plus, il dit que celui qui est le chef du mal est plus puissant que les créatures qui sont les sujets du Dieu le plus élevé du bien; d'où il conclut de ces prémisses que le bon Dieu ne pouvait pas rendre ses créatures parfaites même s'il le souhaitait. Et cela est arrivé à Lui et à Ses créatures à cause de l'opposition du dieu maléfique, qui de toute éternité a forcé en eux sa propre impulsion ou une certaine méchanceté, un mal dont ils tirent la capacité de pécher. À l'appui de cela, il cite ce passage d'Ecclesiasticus, "Celui qui aurait pu transgresser, et qui n'a pas transgressé, et qui pourrait faire des choses mauvaises, et ne les a pas faites", [Ecclesiasticus 31:10] ensemble qu'il explique simplement en se référant au Christ; et ce passage de Job: «Dans ses anges, il trouva la méchanceté» [Job 4:18] et encore: «Les étoiles ne sont pas pures», [Job 25: 5] et ainsi de suite; et le passage au commencement de la Genèse, "Or le serpent était plus subtil qu'aucune des bêtes de la terre que le Seigneur Dieu avait faites." [Gn 3: 1] Il en tire la conclusion: C'est pourquoi toutes les bêtes des champs sont douées de ruse, mais le serpent plus que tous les autres, et c'est par lui que la tromperie s'est produite. En plus de ce qui précède, il fait également une autre affirmation de sa propre autorité, à savoir qu'il n'y a rien qui ait le libre arbitre, pas même Dieu le plus élevé, puisque Lui même ne pouvait pas exécuter sa propre volonté à cause de l'opposition de Son ennemi.

En outre, il dit que chaque créature du bon Dieu a reçu la capacité d'agir sous l'influence de l'erreur. Il appelle l'erreur le plus grand dieu du mal. Le Christ est une exception. En Lui, cette capacité de pécher ou la puissance de transgression était si supprimée par le plus grand bien qu'elle a failli à son effet - ce qui était merveilleux et extraordinaire, même pour [342] Christ. C'est pourquoi, il doit être grandement loué, comme le dit Ecclesiasticus, "Qui est-Il, et nous le louerons ?" [le texte ici fait référence au Livre de la Sagesse, mais la citation est tirée d'Ecclesiasticus 31: 9 :] et ainsi de suite. Toutes les autres créatures du bon Dieu sont devenues blâmables. À l'appui de cela, il cite la parole de l'apôtre: «Car la créature a été soumise à la vanité, non volontairement» [Rom. 8:20] et ainsi de suite; et encore: «Nous savons que toute créature gémit», [Rom 8:22] et ainsi de suite.

En outre, il dit que lorsque Dieu inflige des châtiments pour les péchés à ses créatures, il fait le mal et ne se comporte pas comme Dieu mais sert plutôt son adversaire.

Aussi, il dit que lorsque Dieu déclare: «Je suis Dieu et il n'y en a pas d'autre» [Esaïe 45:22] et encore: «Vois moi seul suis Dieu», [Deut. 32:39] et ainsi de suite, à plusieurs reprises, alors Il est influencé par Son adversaire, car le vrai Dieu ne parle qu'une fois et, comme Job le dit, ne se répète pas. [Job 33:14]

En outre, il dit que Dieu, par la puissance de sa propre connaissance, n'a pas la prescience de quoi que ce soit de mal, car cela n'émane pas de lui, mais parfois il en a la prescience à travers son adversaire. En outre, il croit que le vrai Dieu a provoqué le Déluge, détruit la Pentapolis et renversé Jérusalem, à cause des péchés de Ses créatures; et, pour résumer, le vrai Dieu, provoqué par son adversaire, a amené sur son peuple Israël tous les maux susmentionnés qu'ils ont souffert en Judée ou en Terre Promise à cause des péchés qu'ils avaient commis. Donc ce John dit; il croit aussi que tous les événements mentionnés ont eu lieu dans un certain autre monde, appartenant au vrai Dieu.

En outre, il croit que les âmes qui sont de Dieu sont transférées de corps en corps et qu'à la fin, toutes seront libérées de la punition et de la culpabilité.

Aussi, ce Jean accepte toute la Bible, mais pense qu'elle a été écrite dans un autre monde, et que là Adam et Eve se sont formés.

De plus, il croit que Noé, Abraham, Isaac, Jacob et les autres patriarches, Moïse, Josué et tous les prophètes, et le bienheureux Jean-Baptiste plaisaient à Dieu et qu'ils étaient des hommes dans un autre monde.

Aussi, que Christ est né de la chair des pères d'autrefois, juste nommés, et qu'Il a vraiment assumé chair de la Sainte Vierge et a vraiment souffert, a été crucifié, mort et enterré, et est ressuscité le troisième jour, mais il pense que toutes ces choses ont eu lieu dans [343] un autre monde supérieur, pas dans celui-ci. Aussi, que dans le monde susmentionné, toute la race humaine a encouru la mort à cause du péché auquel elle a cédé, péché que ce Jean appelle le principe et la cause de tout mal, comme nous l'avons fait remarquer à maintes reprises. Et après que leurs corps aient été enterrés dans ce monde, leurs âmes sont nécessairement descendues en enfer, c'est-à-dire dans ce monde, et dans cet enfer Christ est descendu pour les aider.

Aussi, il croit que dans le monde supérieur viendra la résurrection des morts, à savoir que chaque âme appartenant à Dieu recevra son propre corps.

De plus, que dans ce même monde, le vrai Dieu a donné la loi de Moïse au peuple que nous avons décrit. Là aussi, les prêtres offraient des sacrifices et des holocaustes pour les péchés du peuple, comme leur offrande est ordonnée dans la loi.

Aussi, dans ce même lieu, Christ a littéralement opéré de vrais miracles en ressuscitant les morts, en donnant la vue aux aveugles et en nourrissant cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, avec cinq pains d'orge et deux poissons.

Pourquoi en dire plus ? Tout ce qui est dit dans toute la Bible comme ayant été de ce monde, il le change pour avoir réellement eu lieu dans cet autre monde.

**23/ Comment Jean de Lugio a écrit un livre sur ses erreurs.**

En effet, l'hérésiarque Jean de Lugio, souvent mentionné, a fabriqué les blasphèmes et les erreurs décrits ci-dessus et bien d'autres qui prendraient trop de temps et seraient trop dégoûtants pour que je les raconte. À partir d'eux, il a compilé un grand volume de dix cahiers, dont j'ai un exemplaire. J'ai tout lu et j'en ai extrait les erreurs citées ci-dessus. Il est également à noter surtout que ce Jean et ses associés n'osent pas révéler à leurs croyants les erreurs décrites, de peur que leurs propres croyants ne les abandonnent à cause de ces erreurs nouvelles et à cause du schisme existant chez les Cathares albanenses, dont ils sont la cause. Les Cathares albanenses censurent les Concorezzenses et sont à leur tour censurés par ces derniers.

**24/ Ce qui suit concerne les erreurs particulières de l'église des Cathares de Concorezzo.**

Ces gens croient à juste titre en un seul principe, mais beaucoup d'entre eux se trompent en ce qui concerne la Trinité et l'unité.

En outre, ils confessent que Dieu a créé les anges et les quatre éléments à partir de rien; mais ils se trompent en croyant que le diable, avec la permission de Dieu, a rendu toutes choses visibles, ou ce monde. Aussi, ils croient que le diable a formé le corps du premier homme et y a infusé un ange qui avait déjà légèrement péché.

Aussi, que toutes les âmes existent par propagation à partir de cet ange.

En outre, ils rejettent l'ensemble de l'Ancien Testament, pensant que le diable en était l'auteur, à l'exception des phrases qui ont été reportées dans le Nouveau Testament par le Christ et les apôtres, telles que: «Voici, une vierge sera enceinte » [ Matt 1:23] (NdT : « La vierge concevra et donnera naissance à un fils, et ils l'appelleront Immanuel ») et autres.

En outre, ils rejettent tous Moïse, et beaucoup d'entre eux doutent d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et des autres patriarches, et surtout des prophètes.

Et beaucoup d'entre eux ne sont venus que récemment à croire correctement au bienheureux Jean-Baptiste, qu'ils avaient tous condamné autrefois.

En outre, ils disent que le Christ n'a pas pris une âme humaine, mais presque tous croient qu'Il a assumé la chair de la Sainte Vierge.

**25/ Les erreurs de Nazarius, leur évêque.**

Nazarius, un ancien évêque à eux et un très vieil homme, a dit avant moi et beaucoup d'autres que la Sainte Vierge était un ange et que le Christ n'assumait pas la nature humaine mais celle angélique, ou un corps céleste. Et il a dit qu'il avait reçu cette erreur de l'évêque et fils aîné de l'église de Bulgarie il y a près de soixante ans.

De plus, il faut noter que tous les Cathares qui professent que le Christ a assumé un vrai corps humain nient que ce corps ait été glorifié et doit être glorifié. Ils disent que Christ le jour de son ascension l'a mis de côté dans le ciel brillant et qu'il le reprendra le jour du jugement, et qu'après le jugement, il sera résolu en matière préexistante comme un cadavre putride.

Aussi, ils disent que l'âme de la Bienheureuse Vierge Marie et celle des apôtres et de tous les saints ne sont pas encore dans la gloire, et ne le seront pas avant le Jour du Jugement, mais elles sont dans cet éther (NdT : sed sunt in aere), au même endroit que le corps de Jésus-Christ.

**26/ Sur les Cathares de Bagnolens.**

Le prochain sujet de discussion concerne les croyances de l'église de Bagnolo.

Ces gens sont d'accord avec les cathares susmentionnés de Concorezzo dans presque toutes les croyances décrites ci-dessus, à l'exception de ceci: ils disent que les âmes ont été créées par Dieu avant la fondation du monde et qu'elles ont péché même alors.

Aussi, ils croient, avec le Nazarius précité, que la Sainte Vierge était un ange et que le Christ n'a pas assumé la nature humaine d'elle, ni n'a subi aucune souffrance réelle dans la mort, mais qu'Il a assumé un corps céleste.

**27/ Sur les Cathares Toulousains, les Albigeois et ceux de Carcassonne.**

Notons enfin que les Cathares de l'église toulousaine, et ceux d'Albi et de Carcassonne, entretiennent les erreurs de Belesmanza et des anciens Albanenses, comme le font presque toutes les églises cathares au-delà des mers que j'ai nommées.

Aucune église cathare, en vérité, n'est d'accord sur tous les points avec l'église de Concorezzo. L'église de France (NdT :Eclesia Franciae) est d'accord avec celle de Bagnolo. Ceux de la Marche de Trévise, en effet, et de la Toscane, et de la vallée de Spoleto s'accordent en plus de points avec lesdits Bagnolenses qu'avec les Albanenses, mais peu à peu ils sont attirés par les Albanenses.

Aussi, toutes les églises des Cathares se reconnaissent, bien qu'elles puissent avoir des opinions divergentes et contraires, à l'exception des Albanenses et des Concorezzenses, qui se censurent mutuellement, comme mentionné ci-dessus. Si un Cathare, de l'un ou l'autre sexe, refuse d'admettre les erreurs particulières décrites, ou du moins celles qui ont en commun, alors on peut dire sans conteste de lui qu'il prononce des mensonges dans l'hypocrisie, qui est une caractéristique des Cathares - le témoin en est l'Apôtre, qui a si clairement prophétisé à leur sujet [I Tim. 4: 1-3](NdT : « Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons ») - à moins que cette personne ne soit peut-être quelqu'un de simple ou un novice parmi eux, car pour beaucoup d'entre eux, ils

ne révèlent pas leurs secrets.

**28/ Sur l'hérésie des Léonistes ou des pauvres de Lyon.**

On en a assez parlé maintenant de l'hérésie des Cathares. Notre prochain sujet est l'hérésie des Léonistes, ou Pauvres de Lyon. Cependant, cette hérésie est divisée en deux parties, la première appelée les pauvres ultramontains, la seconde les pauvres de Lombardie. Ces derniers descendent des premiers. Les premiers, à savoir les pauvres ultramontains, disent que dans le Nouveau Testament, tout serment est interdit en tant que péché mortel. Et ils disent la même chose de la justice séculière, à savoir que les rois, les princes et les potentats ne sont pas autorisés à punir les malfaiteurs. En outre, ils affirment qu'un simple laïque peut consacrer le corps du Seigneur. Je crois aussi que quant aux femmes, ils disent la même chose, puisqu'elles ne l'ont pas nié avant moi. Aussi, que l'Église romaine n'est pas l'Église de Jésus-Christ.

**29/ Sur les pauvres de la Lombardie.**

Les pauvres de Lombardie sont d'accord avec le premier groupe en ce qui concerne le serment et la justice séculière. A propos du corps du Seigneur, en effet, leurs croyances sont encore pires que celles des autres: [346] Ils disent que tout homme sans péché mortel est autorisé à le consacrer.

En outre, ils disent que l'Église romaine est l'église du méchant, de la bête et de la prostituée qui sont décrites dans l'Apocalypse; par conséquent, ils disent que ce n'est pas un péché de manger de la viande pendant le carême et le vendredi, malgré les préceptes de l'Église, à condition que cela se fasse sans scandale pour les autres.

En outre, [ils disent] que l'Église du Christ a subsisté dans les évêques et autres prélats jusqu'au temps du Bienheureux Sylvestre, (NdT : c'est-à-dire au temps de Constantin) et en lui elle s'est effondrée jusqu'à ce qu'ils la rétablissent eux-mêmes. Néanmoins, ils affirment qu'il y en a toujours eu qui craignaient Dieu et étaient sauvés. En outre, ils disent que les nourrissons sont sauvés sans baptême. (NdT :il ne s'agit pas d'une croyance généralement acceptée)

L'œuvre ci-dessus a été fidèlement compilée par ledit frère Rainerius, en l'année de notre Seigneur 1250 (*M. CCL* ). Merci à Dieu!

**Editions les Cercles d'Abellio, 2020.**